



Info_140_ED_2011-12
16 avril 2012

Crédit impôt recherche : Axel Kahn propose de l'assortir d'une « obligation à embaucher des docteurs » pour les grandes entreprises

Dépêche AEF 165302 du 12-04-2012

« Le crédit impôt recherche accordé aux entreprises de plus de 500 salariés doit être assorti d'une obligation à embaucher des docteurs. » C'est ce que défend Axel Kahn, ancien président de l'université Paris-Descartes et candidat aux élections législatives dans la deuxième circonscription de Paris, avec le soutien du Parti socialiste et du Parti radical de gauche, lors d'une rencontre avec la presse, jeudi 12 avril 2012, sur le thème « recherche et innovation au cœur de Paris ». « Personne ne songe à se dispenser du CIR (crédit impôt recherche) », nuance-t-il. « Au contraire, nous pensons qu'il est tellement important qu'il faut s'assurer de sa bonne utilisation. Mais alors qu'on évalue absolument tout maintenant, le CIR, qui pèse cinq milliards d'euros, ne l'a jamais été. » Axel Kahn juge notamment « invraisemblable que ce dispositif aide surtout les grands groupes, et que seule une minorité du CIR bénéficie aux PME innovantes ». Il rappelle aussi que certaines entreprises pratiquent l'optimisation fiscale, « à l'exemple de Dassault Systèmes, qui crée autant de filiales qu'il faut pour éviter de dépasser le seuil de 100 millions de dépenses de R&D », au-delà duquel le taux du crédit d'impôt passe de 30 % à 5 %.

Pierre Vilpoux, entrepreneur et membre du directoire du pôle de compétitivité francilien Systematic, renchérit en estimant qu'avec le CIR, « il faut passer de la phase de la communication à celle de l'efficacité ». « Il était probablement important que 80 % du CIR aille aux grandes entreprises il y a vingt ans, quand il fallait les encourager à accroître leur recherche. Mais aujourd'hui, la donne a changé, les pôles de compétitivité existent, qui favorisent les projets collaboratifs associant les PME, les groupes et les laboratoires. Il n'est plus normal que seulement 20 % du CIR aille aux PME innovantes. »

La BPI doit aussi aider les start-up à passer la « Vallée de la Mort »

Jean-Louis Missika, adjoint au maire de Paris chargé de l'innovation, de la recherche et des universités, précise qu'« il faut faire attention à ne pas interdire pour autant le CIR aux grands groupes », arguant du fait que « Microsoft et Google ont choisi de s'implanter en France en partie grâce au pouvoir attractif du crédit impôt recherche ». « Il n'y a pas besoin de changer la loi pour aménager le CIR, des modifications à la marge suffisent pour qu'il favorise davantage le partenariat des entreprises avec les laboratoires publics et le soutien aux PME innovantes. »

Axel Kahn préconise aussi, pour « aider les jeunes entreprises innovantes à passer le cap de la 'vallée de la mort' » (1), que « la Banque publique d'investissement proposée par François Hollande ait des organes ou des départements dédiés au financement de ces phases d'amorçage ».

Préserver les « mètres carrés scientifiques » de paris

S'agissant de sa circonscription, qui recouvre une partie des Ve, VIe et VIIe arrondissements de Paris, Axel Kahn soutient Jean-Louis Missika sur l'immobilier scientifique. « Le Premier ministre, François Fillon [adversaire d'Axel Kahn dans la même circonscription aux élections législatives] veut vendre des bâtiments scientifiques pour en faire des bureaux, des hôtels, etc. Nous défendons l'idée que ces mètres carrés scientifiques doivent rester scientifiques », résume Jean-Louis Missika, qui rappelle que la circonscription comprend « 200 000 mètres carrés scientifiques ».

Il explique que « se battre pour garder ces mètres carrés scientifiques à Paris est indispensable pour que la ville conserve son attractivité scientifique mondiale ». « Investir sur Saclay ou Condorcet ne doit pas mettre à mal la tradition scientifique et universitaire de Paris », ajoute Axel Kahn, qui signale aussi que « les étudiants eux-mêmes doivent pouvoir y vivre ».

(1) Ce terme désigne les difficultés de financement des premières années de vie des start-up innovantes, le capital-risque n'intervenant généralement qu'à partir de la cinquième année d'existence